



ACCOM PAGNEMENT ÉDUCATIF PETITE ENFANCE

FORMER AUX MÉTIERS DE L'HUMAIN



DURÉE DE FORMATION

**10 mois
ou 18 mois**



Le titulaire du **CAP AEPE** doit acquérir des connaissances pour contribuer au développement, à l'éducation et à la socialisation du jeune enfant ; des techniques pour assurer l'accueil, les soins d'hygiène corporelle, l'alimentation, la sécurité du jeune enfant ainsi que l'entretien et l'hygiène de ses différents espaces de vie, en accueil collectif, à l'école maternelle, au domicile des parents ou à son propre domicile.

Le CFA Sanitaire et Social vous accompagne à la recherche d'un employeur :

- Information collective
- Entretien individuel
- Atelier CV et lettre de motivation
- Simulation d'entretien d'embauche
- Positionnement sur des offres collectées

LIEUX DE FORMATION

► CASTELNAUDARY, NARBONNE



CFA Sanitaire & Social
Former aux métiers de l'humain

LES CONDITIONS D'ACCÈS AU DIPLÔME PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE



Être âgé de moins de 30 ans (sans limite d'âge pour les personnes ayant une reconnaissance travailleur handicapé). **Aucun niveau scolaire n'est exigé.** Après une 3^{ème} générale, professionnelle, SEGPA ou prépa métiers

LE CONTENU DE LA FORMATION



■ Accompagner le développement du jeune enfant ■ Exercer son activité en accueil collectif ■ Exercer son activité en accueil individuel ■ GAP et positionnement professionnel ■ Français ■ Histoire ■ Mathématiques ■ Exercer son activité en accueil individuel

POURSUITE D'ÉTUDE



DE Auxiliaire Puériculture
EJE (sous condition d'obtention BAC)

LE FINANCEMENT



art. 11 Code du Travail / Loi n°2018-771 :
La formation est gratuite pour l'apprenti et son représentant légal.

PARTENAIRE



Emilie, 24 ans,
Auxiliaire de puériculture

Témoignage

« Après avoir obtenu un CAP vente, j'ai effectué un stage en crèche qui m'a permis de me rendre compte de mon souhait de travailler auprès d'enfants ! J'ai donc passé mon CAP AEPE. Aujourd'hui, je suis Agent de crèche près de chez-moi, ma nouvelle situation et mon diplôme me rendent plus confiante. Je me sens autonome et épanouie, je peux enfin prendre des décisions et discuter avec les parents tout en étant à l'aise et sûre de moi. » »

PLANNING DE L'ALTERNANCE



Sur 10 mois : 12 semaines de formation théorique / 24 semaines chez l'employeur / 4 semaines de stages hors employeur

Sur 12 mois : 17 semaines de formation théorique / 46 semaines chez l'employeur / 4 semaines de stages hors employeur

420 ou 567H

DE FORMATION THÉORIQUE

QUELS EMPLOYEURS ?

Les EAJE, les écoles maternelles, le domicile des parents ou de l'assistante maternelle (y compris les MAM).

